



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le jeudi 22 décembre 2022, à 17 h 30, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, Manon Reed, Samuel St-Pierre ainsi que Jessy Grenier, greffière-trésorière.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2022-12-001

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption des prévisions budgétaires 2023

5.2 Adoption programme triennal immobilisations

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

11. Période de questions

12. Levée de la séance

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2022-12-002

5. ADMINISTRATION

5.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Attendu les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du code municipal;

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit, pour un **budget total de : 2 931 416 \$.**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

REVENUS

1- Taxes	1 582 554 \$
2- Paiements tenant lieu de taxes	4 370 \$
3- Transferts (subventions)	1 271 817 \$
4- Services rendus	3 450 \$
5- Imposition de droits	27 200 \$
6- Autres revenus (intérêts, amendes, autres revenus)	500 \$

TOTAL REVENUS

2 889 891 \$

CHARGES

1- Administration générale	-446 996 \$
2- Sécurité publique	-237 253 \$
3- Transport	-403 835 \$
4- Hygiène du milieu	-233 322 \$
5- Santé et bien-être	-38 168 \$
6- Aménagement, urbanisme et développement	-41 722 \$
7- Loisirs et culture	-181 109 \$
8- Frais de financement	-21 152 \$

TOTAL CHARGES

-1 603 557 \$

Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales

1 286 334 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Immobilisations	
Amortissement (non comptabilisé au budget)	0 \$
Financement	
Remboursement de la dette	-113 653 \$
Affectations	
Activités d'investissement – immobilisations	-1 214 206 \$
Surplus accumulé libre affecté	41 525 \$
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	-1 286 334 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales

0 \$

Budget total de 2 931 416 \$

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 telles que présentées.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation
2022-12-003

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

5.2 ADOPTION PROGRAMME TRIENNAL IMMOBILISATIONS

Considérant les articles 953.1 et suivants du Code Municipal prévoyant la préparation et l'adoption d'un programme triennal des dépenses en immobilisations;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- que le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025 soit adopté tel que présenté ci-dessous :

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

ANNÉES 2023-2024-2025

<u>ANNÉE</u>	<u>PROJET</u>	<u>MONTANT</u>	<u>SOURCE FINANCEMENT</u>
2023			
	Panneaux stations pompage	31 200 \$	Subvention TECQ 100 %
	Salle multifonctionnelle toilettes + douche + rangement	533 943 \$	Subvention 75 % (442 715 \$), subv. Desjardins (50 000 \$) et fonds général
	Achat terrain pour développement domiciliaire	200 000 \$	Règlement d'emprunt
	Jeux d'eau, aménagements, etc.	250 000 \$	Subvention 100 %
2024			
	Pavage chemin/ changement de ponceaux	640 000 \$	Subvention PAVL 50 % + Règlement d'emprunt
	Camion-citerne	350 000 \$	Règlement d'emprunt
2025			
	Pavage chemins	330 000 \$	Subvention TECQ 100 %

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2022-12-004

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

N/A

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 17 h 40.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et
greffière-trésorière

Jessy Grenier, Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a (ou aura) les crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de cette séance.

Jessy Grenier, greffière-trésorière